



Bienvenue à Caen, terre de Plumes et de Partage !

www.associationlesenfantsdelajungle.fr

L'Association Les Enfants de la Jungle,

Association régie par la loi 1901,

Représentée par Mme Micheline RAMEDACE, en sa qualité de Présidente.

Siège social : 82 avenue de Thiès, 14 000 CAEN

SIRET : 454 029 091 00021 | **RNA :** W9M1000423 | **APE :** 94.99Z

Contact : asso.lesenfantsdelajungle@gmail.com | 06 47 68 55 59

CHARTRE ÉTHIQUE & RÈGLEMENT DU FESTIVAL DE LA PLUME

Préambule : L'ADN du Festival

Le Festival de la Plume n'est pas une scène marchande ni une vitrine d'auto-promotion. C'est un espace d'éducation populaire, de solidarité et d'inclusion inversée. Notre vocation première est la mise en lumière des **talents inconnus** (jeunes ou aînés) et l'accès à la culture pour les publics vulnérables. Ici, l'art est un outil de paix, pas un instrument de vanité.

Article 1 : Modèle Économique et Solidarité (Zéro Cachet)

L'association Les Enfants de la Jungle rappelle qu'**aucune rémunération ni cachet d'artiste ne sont versés** pour les prestations du festival.

- L'intégralité des fonds et des recettes est contractuellement sanctuarisée pour **financer les frais de déplacement des écoles et des personnes en situation de handicap**.
- Chaque artiste s'engage en pleine conscience de cette démarche solidaire. L'altruisme et le don de soi sont les seules monnaies d'échange acceptées sur nos scènes.

Article 2 : Posture, Humilité et Respect du Public

- **Égalité de traitement :** Le festival refuse toute forme de hiérarchie ou de privilège d'ego. Les artistes dits "expérimentés" ou "professionnels" partagent la scène avec les talents émergents dans un esprit de stricte égalité et de transmission.
- **Bienveillance obligatoire :** L'arrogance, le mépris, ou les comportements jugés imbus ou dédaigneux envers l'équipe bénévole, le public ou les autres artistes bénévoles entraînera l'exclusion immédiate des coulisses et de la programmation.
- **La soirée des "Talents Inconnus" :** Cette soirée est le cœur battant du festival. Les artistes s'engagent à encourager, respecter et valoriser ces parcours de vie, souvent marqués par la résilience, sans esprit de supériorité.

Article 3 : Accessibilité et Engagement Humain



Bienvenue à Caen, terre de Plumes et de Partage !

www.associationlesenfantsdelajungle.fr

Le festival est un espace partagé avec des personnes en situation de handicap et des enfants. L'artiste s'engage à adapter sa posture à ce public : accessibilité, écoute et simplicité sont de rigueur. La présence au festival implique de "descendre de scène" pour aller à la rencontre de l'autre.

Article 4 : Valorisation et Promotion Durable des Talents

En contrepartie de leur engagement bénévole et solidaire, l'association Les Enfants de la Jungle s'engage à devenir le tremplin de ces artistes. Le festival ne dure pas que quelques jours : **chaque talent inconnu ayant participé bénéficiera d'une promotion active et gratuite pendant un an (1 an)** sur l'ensemble de nos canaux de communication (réseaux sociaux, site internet, newsletters, et relais auprès de notre réseau de partenaires nationaux). Notre structure met son ingénierie et sa visibilité au service de leur développement artistique.

En remplissant le formulaire d'inscription vous reconnaissez avoir lu cette charte intérieure **Engagement de l'Artiste** : En remplissant et en validant le formulaire d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance de la présente Charte Éthique et Règlement Intérieur du *Festival de la Plume*, et vous vous engagez à en respecter scrupuleusement l'esprit, les valeurs de solidarité et les règles de comportement.

Date : ____ / ____ / 2026 / 2027

Mention manuscrite obligatoire : "*Lu et approuvé, je m'engage pour la Paix et la Solidarité*"

Signature de l'artiste :

Signature de l'Artiste (Précédée de la mention "Lu et approuvé, je m'engage pour la Paix et la Solidarité") :